



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_095-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-095 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**

**Date de convocation : 14 juin 2016**

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents :**

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Loïc MAGNAN

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

**PETITE ENFANCE ET ENFANCE****FIXATION DES TARIFS DE LA FORMATION BAFA ORGANISÉE EN 2016**

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le

SLOV

ID : 033-200027068-20160620-2016\_06\_095-DE

Sur proposition des Mesdames Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance et Sabine AGGOUN, Vice-présidente en charge la jeunesse,

La Cali souhaite favoriser l'accès à la formation BAFA pour les jeunes du territoire, au titre de son rôle en faveur de l'insertion au premier emploi, et renouvelant ainsi les équipes de saisonniers en capacité de renforcer les agents permanents sur les différentes structures d'accueil.

Ainsi, une formation débutera en 2016 :

- une session théorique de 8 jours positionnée pendant les vacances de la Toussaint,
- une session d'approfondissement de 6 jours pendant les vacances de Noël ou en 2017.

Entre ces deux périodes de formation, le dispositif prévoit qu'un stage pratique de 14 jours soit réalisé pendant les vacances scolaires, dans les structures communautaires, en fonction des besoins repérés.

Les inscriptions seront assurées par le BIJ. Un engagement des stagiaires sera demandé en début de formation afin de suivre l'ensemble des sessions. Cela permet une première expérience dans des structures de proximité et assure ensuite un minimum de 2 contrats sur des structures de La Cali, après l'obtention de ce brevet d'aptitude.

Afin de mettre en œuvre ces inscriptions, La Cali doit déterminer des tarifs de participation. Il est proposé de conserver la base des 3 tranches de Quotient Familial retenues pour les séjours d'été des structures jeunesse, à savoir :

Quotient familial	Montant par stagiaire et par session
Inférieur à 400 €	90 €
Entre 401 € et 900 €	120 €
Supérieur à 901 €	150 €

Cette action relevant de l'action de pilotage retenue par la CAF et La Cali dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, elle pourra bénéficier d'un cofinancement (55% du reste à charge).

Vu l'avis du Bureau en date du 13 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (55 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- fixer les tarifs de participation des stagiaires pour la formation BAFA organisée sur La Cali en 2016.

Imputation budgétaire au budget principal  
Chapitre 70 - compte 70878 - COOR0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

